

**Comité exécutif du Programme
du Haut-Commissaire**

Distr. restreinte
24 mai 2023
Français
Original : anglais et français

Comité permanent
Quatre-vingt-septième réunion

**Apatridie (y compris la mise à jour sur la Campagne
#J'appartiens)**

Résumé

Le présent document fait une mise à jour sur les efforts fournis par le HCR, les États et d'autres acteurs pour lutter contre l'apatridie, depuis que le document EC/72/SC/CRP.11 a été présenté à la quatre-vingt-unième réunion du Comité permanent en juillet 2021. Il met en lumière les progrès importants accomplis dans toutes les régions. Il examine aussi le travail prévu au cours des deux dernières années de la Campagne #J'appartiens visant à éradiquer l'apatridie.

I. Introduction

1. À fin juin 2022, environ 4,3 millions d'apatrides vivaient dans 95 pays. Étant donné que les données ne couvrent qu'à peu près la moitié des pays, et sont souvent incomplètes, l'apatridie demeure, dans une large mesure, sous-évaluée. Toutefois, cette lacune devrait être corrigée avec le temps, grâce aux Recommandations internationales sur les statistiques relatives à l'apatridie¹, faites à la cinquante-quatrième session de la Commission statistique de l'ONU (décision 54/121).
2. La Campagne décennale du HCR #J'appartiens, visant à mettre fin à l'apatridie, lancée en 2014, est une puissante plate-forme permettant de sensibiliser et d'encourager les gouvernements à prendre des mesures. Beaucoup d'États ont fourni des efforts pour réduire et prévenir l'apatridie, tandis que des gouvernements, des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs ont renforcé leur coopération pour s'attaquer aux causes profondes de l'apatridie. Malgré ces développements positifs, l'apatridie demeure un défi important dans beaucoup de régions du monde. Moins de deux ans avant la fin de la Campagne #J'appartiens, des efforts concertés sont nécessaires pour corriger les lacunes politiques et juridiques qui rendent des millions de personnes apatrides.
3. Mettant en lumière les liens entre la lutte contre l'apatridie et l'Agenda 2030 pour le développement durable, ainsi que le principe consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte, la Campagne #J'appartiens mettra l'accent en 2023 et 2024 sur le thème du développement. Au titre du suivi de cette campagne, le HCR mettra en place une nouvelle alliance globale multipartite de lutte contre l'apatridie, afin d'en faire une question cruciale, mais gérable, dans les programmes mondiaux relatifs aux droits humains, à l'action humanitaire et au développement, avec une meilleure implication des personnes affectées.
4. Le Forum mondial sur les réfugiés de décembre 2023 offrira aux États et aux autres parties prenantes l'occasion d'évaluer leurs engagements à prévenir et à réduire l'apatridie, à accélérer l'exécution des engagements existants et à en prendre de nouveaux.

II. Progrès accomplis par les États

5. Depuis le Segment de haut niveau de 2019 sur l'apatridie et les événements subséquents de prise d'engagements, les États ont pris au total 289 engagements pour lutter contre l'apatridie. À avril 2023, au moins 55 de ces engagements ont été exécutés, et 103 sont en cours d'exécution. Les engagements exécutés ont beaucoup contribué à renforcer la prévention et la lutte contre l'apatridie aux plans national et mondial. La période préparatoire du Forum mondial sur les réfugiés offre la précieuse occasion d'accélérer l'exécution des engagements restants et d'en prendre de nouveaux pour mettre fin à l'apatridie.
6. En 2021, 81 200 apatrides ont acquis la nationalité, ou ont vu leur nationalité confirmée. Plusieurs pays ont pris d'importantes mesures pour lutter contre l'apatridie. Au Kazakhstan, une campagne nationale d'identification et de documentation a abouti à la confirmation de la nationalité de 4 868 personnes au total, dont la nationalité n'était pas déterminée. Au Kenya, le Gouvernement a annoncé en décembre 2022 reconnaître les Pemba comme citoyens kényans. L'Ouzbékistan a réduit le nombre d'apatrides de moitié, après avoir adopté en 2020 une loi progressiste sur la nationalité, amendée en 2021, et a permis à plus de 62 000 apatrides d'acquérir la nationalité ou de voir leur nationalité confirmée.
7. Plusieurs États ont introduit des mesures pour faciliter la naturalisation des personnes apatrides. En 2021, l'Ukraine a amendé sa loi relative à la nationalité, afin de permettre aux apatrides de demander la naturalisation facilitée après trois années de résidence dans le pays, au lieu de sept. La Cour suprême des Philippines a adopté en 2022 une règle pour accélérer le processus de naturalisation des apatrides et des réfugiés, en réduire les frais et faciliter les exigences en matière de preuve documentaire. En Arménie, des amendements à la loi sur la nationalité ont été adoptés afin de réduire les exigences et de proroger le délai pour les

¹ <https://egrisstats.org/recommendations/international-recommendations-on-statelessness-statistics-iross/>

apatrides en situation prolongée, pour qu'ils puissent avoir accès à la naturalisation facilitée jusqu'en fin 2023.

8. Beaucoup de pays ont mis en œuvre des réformes pour prévenir l'apatridie. Le Libéria a amendé sa loi relative à la nationalité et aux étrangers, afin d'en éliminer les dispositions discriminatoires empêchant les femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants au même titre que les hommes. Toutefois, dans 24 pays, les femmes ne peuvent toujours pas transmettre leur nationalité à leurs enfants sur une base d'égalité avec les hommes, ce qui peut entraîner l'apatridie sur l'enfant. Comme importante mesure pour prévenir l'apatridie, les Philippines ont introduit dans leur loi relative à la nationalité une disposition sur les enfants trouvés, accordant la nationalité philippine à ceux vivant sur leur territoire, dont les parents ne sont pas connus, en conformité avec la Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961 (Convention de 1961). En 2022, l'Indonésie a pris un règlement pour permettre aux enfants nés de parents d'origine mixte d'être enregistrés comme citoyens indonésiens.

9. Plusieurs pays ont accompli d'importants progrès vers un enregistrement accessible et universel des naissances. La Colombie a élargi une résolution permettant aux enfants nés de parents vénézuéliens en Colombie d'obtenir des actes des naissances valables pour acquérir la nationalité colombienne. À avril 2023, plus de 94 000 enfants ont bénéficié de cette résolution. Au Burkina Faso, la mise en œuvre de l'outil numérique d'enregistrement d'actes d'état civil « *iCivil* », dans une commune du Nord, où résident des populations exposées au risque d'apatridie, a facilité aux parents l'enregistrement de la naissance de leur enfant. L'Ukraine a introduit un processus simplifié d'établissement des faits de naissance et de décès, notamment la dispense de frais de justice lors de l'application de la loi martiale ou de l'état d'urgence et dans les régions ayant échappé ou non soumises au contrôle du Gouvernement ukrainien. De plus, une nouvelle procédure d'enregistrement des naissances à distance est mise en œuvre. Elle a profité à 125 personnes nées dans les régions ayant échappé ou non soumises au contrôle du Gouvernement ukrainien en 2022.

10. Plusieurs pays, notamment l'Albanie, le Bénin, la Colombie, les Pays-Bas et le Turkménistan ont adopté des lois pour établir les procédures de détermination du statut d'apatride. Ces procédures constituent des moyens efficaces d'identification, de reconnaissance légale et de protection des migrants apatrides, permettant ainsi aux États d'exécuter leurs obligations prévues dans la Convention relative au statut des apatrides de 1954 (Convention de 1954).

11. Les Philippines sont devenues le premier pays d'Asie du Sud-Est à adhérer à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. En juillet 2021, le Togo a adhéré aux deux Conventions de 1961 et 1954, dans le cadre de la réforme en cours de sa loi relative à la nationalité, afin d'en éliminer la discrimination et d'instaurer l'égalité des sexes. Le nombre total d'États parties à la Convention de 1954 et à la Convention de 1961 est maintenant respectivement de 96 et 78.

III. Améliorer les données sur l'apatridie

12. Conformément au Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie et au cadre directeur de la Campagne #J'appartiens, le HCR collabore avec les États et d'autres acteurs pour améliorer les données qualitatives et quantitatives sur les populations apatrides. L'accent accru sur la collecte des données a permis un nombre plus élevé de cas signalés d'apatridie, soit au total 4,3 millions d'apatrides dans 95 pays à juin 2022. Si l'identification des apatrides s'est améliorée, des efforts doivent s'intensifier pour confirmer ou accorder la nationalité.

13. L'approbation en 2023 par la Commission statistique de l'ONU des Recommandations internationales sur les statistiques relatives à l'apatridie constituent un jalon important. Ces recommandations visent à faciliter la production de statistiques sur l'apatridie au niveau national, et à promouvoir une meilleure harmonisation des données aux plans régional et mondial.

IV. Partenariats

14. Le HCR et l'UNICEF ont signé en 2023 un Cadre de collaboration stratégique pour promouvoir l'inclusion des enfants déplacés ou apatrides dans les systèmes, plans et budgets nationaux. Ce cadre établit la collaboration pour lutter contre l'apatridie chez l'enfant. L'apatridie est un domaine thématique de collaboration dans le cadre global récemment mis en place par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le HCR pour l'inclusion et les solutions. Le but visé est d'exploiter les forces des deux organisations pour des réponses plus efficaces aux futures crises. Elles vont ensemble renforcer les capacités et les connaissances et plaider en faveur de l'inclusion dans un certain nombre de pays. Le HCR continue de collaborer avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), afin d lutter contre les discriminations à l'égard des femmes dans les lois relatives à la nationalité.

15. La collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR) a porté sur la sensibilisation au fait que la discrimination constitue une cause d'apatridie. Un document conjoint sur la question a été produit et un événement de niveau sur l'apatridie et les droits humains a été organisé pour susciter plus d'attention de la part des mécanismes de défense des droits de l'homme de l'ONU. En décembre 2022, une table ronde conjointe avec l'Alliance mondiale des institutions des droits de l'homme s'est tenue pour renforcer l'implication des institutions nationales de défense des droits de l'homme dans les questions d'apatridie. Des organisations de la société civile continuent d'être des partenaires importants du HCR, en particulier les réseaux régionaux de la société civile à travers le monde.

V. Nouveaux outils et publications

16. Le HCR a fourni aux États et à d'autres parties prenantes de l'appui technique et des orientations par la mise au point d'outils et de publications sur les sujets comme : i) l'égalité des sexes, les lois relatives à la nationalité et l'apatridie ; ii) la discrimination dans les lois relatives à la nationalité et l'apatridie ; iii) la discrimination liée au sexe dans l'enregistrement des naissances ; iv) l'apatridie et le changement climatique ; et v) l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les populations apatrides. Le HCR et l'Organisation internationale de droit du développement ont publié un mémoire sur la lutte contre l'apatridie par la primauté du droit, mettant l'accent sur les liens imbriqués entre l'apatridie, la primauté du droit et le développement durable.

VI. Communications

17. Comme suite de la Campagne #J'appartiens, le HCR a intensifié ses efforts pour mieux sensibiliser le public à l'apatridie par la publication, sur son site Internet et les plateformes de réseaux sociaux, de vidéos et de récits mettant en lumière l'impact positif des réformes légales entreprises par les États. La couverture médiatique dirigée par le HCR a insisté sur les anniversaires de la Campagne, le lancement de publications et la vulnérabilité accrue des communautés apatrides à la pandémie de la COVID-19. L'anniversaire du lancement de la Campagne #J'appartiens visant à mettre fin à l'apatridie a été célébré à travers le monde le 3 novembre 2022, par divers événements de sensibilisation ayant permis à des personnes apatrides de s'exprimer.

VII. Prochaines étapes

18. Le Haut-Commissaire a identifié l'apatridie comme l'un des huit domaines d'intérêt stratégique du HCR pour la période allant de 2022 à 2026, dans le but d'apporter des changements transformateurs et mesurables dans ces domaines. Un plan pour les domaines d'intérêt stratégique a été mis au point, afin de renforcer les efforts à travers l'organisation pour lutter contre l'apatridie, en collaboration avec des partenaires. Le Plan traite des principales recommandations faites à l'issue de l'évaluation des initiatives dirigées par le

HCR pour mettre fin à l'apatridie, mises en œuvre en 2021. Il éclairera aussi l'établissement des priorités en matière de ressources pour les opérations, en fonction des possibilités identifiées de prévenir et de réduire l'apatridie, ainsi que de protéger les personnes apatrides. Le plan en appelle aussi à une meilleure implication des organisations dirigées par des personnes apatrides aux plans national et mondial, afin d'amplifier les voix des communautés affectées.

19. La Campagne #J'appartiens visant à mettre fin à l'apatridie se poursuivra en 2023-2024, avec « l'apatridie et le développement » comme troisième et dernier axe thématique, inspirés des thèmes précédents d'« apatridie chez l'enfant » et d'« apatridie comme question de minorité ». Le point sur le développement guidera les efforts fournis en vue d'approfondir l'engagement sur l'Agenda 2030 pour le développement durable, afin de mieux exploiter les partenariats avec les acteurs du développement. Viendront en appui l'engagement avec le public mondial pour accroître la solidarité et des actions de lutte contre l'apatridie et des campagnes ciblées de plaidoyer aux plans national et régional.

20. Afin de tirer parti des succès de la Campagne #J'appartiens et de maintenir l'élan vers éradication de l'apatridie, le HCR œuvre à la mise en place d'une nouvelle alliance mondiale multipartite pour mettre fin à l'apatridie. Il le fait en réponse à l'initiative du Secrétaire général sur l'agenda commun exhortant à mettre fin à l'apatridie. Cette alliance s'efforcera d'impliquer les gouvernements, les personnes apatrides, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales, la société civile, les organisations parlementaires et confessionnelles, entre autres. Elle constituera une nouvelle phase dans les efforts fournis par le HCR pour accélérer la prévention et l'éradication de l'apatridie. Elle augmentera de manière significative le niveau d'engagement des principales parties prenantes aux plans national, régional et mondial, y compris des organisations dirigées par des apatrides. L'alliance permettra aussi d'accélérer l'exécution par les États des engagements nouveaux et existants pour lutter contre l'apatridie.
